

Juin 2025

**LES PERSONNES ÂGÉES
SANS DOMICILE :**
UNE RÉALITÉ
MÉCONNUE, UN DÉFI
POUR LES POLITIQUES
PUBLIQUES

Alors que le vieillissement de la population française s'accélère et que les inégalités sociales se creusent, la situation des personnes âgées sans domicile apparaît comme un enjeu de plus en plus prégnant. Pourtant, ces publics restent encore largement invisibles dans les statistiques comme dans les politiques publiques. À partir des enquêtes Sans Domicile de l'Insee, de la synthèse de différents travaux qualitatifs et des données récentes issues de la Nuit de la Solidarité menée à Paris, cette étude propose de dresser un rapide état des lieux de la connaissance des personnes âgées sans domicile, en France et à Paris. Il interroge les profils, les conditions de vie, et les trajectoires de ces publics et les met en regard des politiques publiques aujourd'hui développées pour répondre à leurs besoins.

Sommaire

■ Introduction	3
■ Quantifier et qualifier les besoins des personnes âgées sans domicile.....	5
A. Approcher le nombre de personnes âgées sans domicile en France et à Paris	5
B. Mieux comprendre le profil des personnes âgées sans domicile	8
C. Un public aux besoins sanitaires et sociaux accrus par l'âge	11
■ L'objectivation d'un problème public appelant une réflexion sur l'offre .	14
A. Comprendre les trajectoires d'exclusion et les parcours pour construire l'offre publique	14
B. Une offre sociale, médico-sociale et sanitaire répondant aujourd'hui partiellement aux besoins	16
■ Conclusion	20
■ Bibliographie	21
■ Contributions.....	22

Introduction

La situation et l'accompagnement des personnes âgées sans domicile se situent à l'intersection de deux problématiques sociales et formes d'exclusion majeures : celle liée à l'âge et celle liée à l'absence de logement. Comme le souligne Marie Loison, « nombreux sont les travaux sur la pauvreté des personnes âgées d'une part et sur « la question SDF » [...] d'autre part ; plus rares sont les analyses situées à l'intersection de ces deux champs de recherche »¹. Cette question des personnes âgées sans domicile est, en effet, longtemps restée un impensé.² Pourtant, elle prend de l'importance en France en raison, notamment, du vieillissement de la population et de l'aggravation des inégalités économiques.

D'après l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee), la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus dans la population française est passée de 20,4 % en 2000 à 28 % en 2025³ (soit 19,2 millions de personnes), notamment sous l'effet de l'allongement de l'espérance de vie et du vieillissement des générations du baby-boom. Au sein de la Métropole du Grand Paris, et à Paris, ce vieillissement s'observe également, bien que plus lentement : les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 20 % de la population métropolitaine et 23 % de la population parisienne en 2021, contre respectivement 18 et 20 % en 2010. Dans les années à venir, la part des personnes âgées continuera mécaniquement de s'accroître : selon les projections de l'Insee, 31,2 % de la population aura plus de 60 ans en 2030, soit 20 millions de personnes.

Parallèlement, les inégalités sociales se creusent et la pauvreté augmente : 9,1 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France en 2022 (14,4 % de la population, contre 12,4 % en 2004)⁴. Les personnes âgées ne sont pas épargnées par cette dynamique de précarisation : le taux de pauvreté des personnes âgées de 75 ans et plus atteint 11 % en 2022 (représentant deux millions de personnes environ), en forte augmentation depuis 2015 après s'être stabilisé pendant longtemps autour de 8 %.⁵ A Paris, le taux de pauvreté apparaît, en 2021, plus élevé qu'en France métropolitaine (15,6 %, contre 14,9 %). Si celui-ci a légèrement diminué entre 2012 et 2021 (-0,5 point), le taux de pauvreté de la Métropole du Grand Paris a, lui, fortement augmenté, atteignant 18,3 % en 2021 (soit 3,4 points de plus qu'à l'échelle nationale).

La combinaison de ces facteurs expose les personnes âgées à une vulnérabilité accrue, marquée par un risque de précarité financière et une intensification des besoins en santé liés à l'avancée en âge. Cette fragilisation croissante renforce ainsi le risque de mal-logement et peut entraîner une augmentation des situations de sans-domicilisme. Les personnes âgées sans domicile cumulent alors, en sus des difficultés partagées par l'ensemble des personnes sans domicile, des fragilités spécifiques liées au vieillissement : perte d'autonomie, maladies chroniques, troubles cognitifs, usure physique, etc. De plus, selon plusieurs travaux, ces personnes semblent disposer, dans l'état actuel des choses, de peu de leviers pour retrouver une logement ou un hébergement : leur âge et leur état de santé rendent le retour à l'emploi plus difficile, voire impossible ; elles ne sont pas la cible prioritaire des dispositifs d'hébergement, qui privilégient parfois les familles avec enfants ou les personnes en âge de travailler ; enfin, les structures d'accompagnement sont rarement pensées pour répondre aux besoins spécifiques de cette population vieillissante.⁶

Les personnes âgées sans domicile représentent pourtant un sujet encore largement méconnu des politiques publiques et des études. Ce constat peut s'expliquer de différentes manières. Il existe d'abord une difficulté à identifier ces personnes comme cibles de l'action publique au regard des catégories existantes. Elles apparaissent, en effet, « trop vieilles pour la rue, trop jeunes pour la maison de retraite »⁷ : elles semblent

¹ Loison-Leruste, M. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile. La Lettre de l'ONPES, 2015.

² Rouay-Lambert, S. (2020). Les « SDF retraités », ou comment un impensé social devient un enjeu de société. Revue de Gériatrie, 45(6), Juin.

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001740941#Tableau>

⁴ Albouy, V., Jaubertie, A., & Rousset, A. (2023). En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent. Insee Première, n° 1973

⁵ Fondation pour le logement des défavorisés. (2025). État du mal-logement en France.

⁶ Coulomb, L. (2021). Les Personnes Sans Domicile Vieillissantes Face Aux Dispositifs D'hébergement Sociaux et Médicaux. *Retraite et société*, 85(1), 61-81.

⁷ Rouay-Lambert, S. (2006). La retraite des anciens SDF. Trop vieux pour la rue, trop jeunes pour la maison de retraite. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 100, 136-143

ainsi échapper aux dispositifs classiques d'hébergement d'urgence comme aux structures d'accompagnement pour les personnes âgées dépendantes, et demeurent, de ce fait, « peu visibles par les pouvoirs publics et peu ou mal appréhendées par les politiques sociales »⁸. Cette invisibilité⁹ est renforcée par le manque de données disponibles sur ces publics. D'une part, les statistiques concernant les personnes sans domicile, en France, sont relativement récentes : ce sont aujourd'hui les enquêtes nationales de l'Insee et de l'Ined (Institut National des Etudes Démographiques) de 2001 et 2012 qui font référence sur le sujet des populations sans domicile, c'est-à-dire ayant « recours à un service d'hébergement ou dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation »¹⁰. D'autre part, l'étude de ces publics renvoie à un enjeu de définition. Si l'Insee situe le seuil de vieillesse à 65 ans, cette norme ne tient pas compte de la précocité des signes de vieillissement chez les personnes sans domicile : « leur âge biographique [pouvant être] nettement plus avancé que leur âge biologique »¹¹. Le Collectif Les Morts de la Rue rappelle ainsi qu'en 2024, l'âge moyen de décès des personnes sans domicile était de 49 ans, contre plus de 80 ans dans la population générale¹². Il indique notamment que, tandis que 21 % de la population française meurt avant 65 ans, ce taux atteint 86 % chez les personnes sans domicile. Ces chiffres interrogent donc la pertinence des seuils d'âge utilisés pour catégoriser cette population : dès 1989, Cohen et Sokolovsky observaient que les personnes sans abri âgées de 50 ans présentaient des troubles de santé comparables à ceux de personnes beaucoup plus âgées dans la population générale¹³. Dès lors, les définitions statistiques et administratives de la vieillesse apparaissent inadaptées à cette réalité, contribuant encore à la marginalisation de ces publics dans l'analyse comme dans l'action publique.

Depuis le début du XXI^{ème} siècle, plusieurs travaux ont cependant été menés pour mieux comprendre la situation des personnes âgées sans domicile, à l'échelle nationale et locale, permettant d'initier une réflexion sur l'adaptation de l'offre sociale, médico-sociale et sanitaire en direction de ces publics. Cette étude s'appuie ainsi sur ces travaux locaux et nationaux pour chercher à répondre à la question suivante : que sait-on aujourd'hui des personnes âgées sans domicile, en France et à Paris, et comment leurs besoins sont-ils saisis au sein des politiques publiques ?

Il s'agira, dans un premier temps, de synthétiser des éléments de connaissances disponibles sur le nombre de personnes concernées, leurs profils et leurs besoins, grâce aux travaux existants (I); puis d'analyser comment la construction de ce problème public alimente une réflexion sur l'offre à destination de ces publics (II).

⁸ Loison-Leruste, M. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile. La Lettre de l'ONPES, 2015.

⁹ On entend ici par « invisibilité », l'invisibilisation sociale, à savoir le processus par lequel certains individus ou groupes sont ignorés, marginalisés ou exclus de la reconnaissance sociale. Cela se manifeste par une absence de visibilité dans les interactions quotidiennes, les médias, les politiques publiques ou les représentations collectives

¹⁰ Insee. (2020). *Sans-domicile - Définition*.

¹¹ Rouay-Lambert, S. (2006). La retraite des anciens SDF. Trop vieux pour la rue, trop jeunes pour la maison de retraite. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 100, 136-143

¹² Collectif Les Morts de la Rue. (2024). *Dénombrer et Décrire : Mortalité des personnes sans chez-soi en 2023*

¹³ Cohen C., Sokolovsky J., 1989, *Old men of the Bowery : strategies for survival among the homeless*, New York, Guilford, 248 p.



Quantifier et qualifier les besoins des personnes âgées sans domicile

La première difficulté pour appréhender la situation des personnes âgées sans domicile est de démontrer leur existence à travers la production de données chiffrées. Ce travail de quantification et de qualification des besoins et des parcours reste récent et relativement rare en France. À l'échelle nationale, les enquêtes Sans Domicile de l'Insee et de l'Ined menées en 2001 puis en 2012, ont permis pour la première fois de quantifier et de décrire, à grande échelle, les profils des personnes sans domicile. Elles ont ainsi permis d'étudier plus spécifiquement les personnes âgées, en utilisant le seuil de 50 ans comme âge d'entrée dans le vieillissement. De manière complémentaire, les enquêtes menées tous les quatre ans depuis 2001 par la Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees) auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (enquêtes ES-DS) offrent des données précieuses sur la place des personnes âgées dans les structures d'hébergement ou de logement adapté. Les personnes *sans abri* – c'est-à-dire vivant à la rue, dans des abris de fortune ou dans des lieux non prévus pour l'habitation – restent moins documentées à l'échelle nationale que les personnes hébergées¹⁴. C'est à l'échelle locale, notamment à Paris, que des opérations spécifiques ont été mises en place pour saisir cette réalité¹⁵. Depuis 2018, la Nuit de la Solidarité, opération de décompte organisée chaque année par la Ville de Paris, vise à recenser les personnes sans abri présentes dans l'espace public une nuit donnée, et à mieux connaître leurs profils à travers un questionnaire anonyme administré par des bénévoles. Étendue depuis à d'autres communes de la Métropole du Grand Paris et à plusieurs grandes villes françaises, cette opération fournit des données inédites sur l'âge, le genre, les parcours et les conditions de vie des personnes sans abri, malgré certaines limites méthodologiques (liées aux conditions de passation, à l'impossibilité de rencontrer tous les publics, ou encore à la part de non réponses).

Ces différents travaux nationaux et locaux permettent ainsi d'estimer, d'une part, le nombre de personnes âgées sans domicile en France et à Paris (A), mais également de fournir des éléments relatifs à leurs profils (B) et leurs besoins (C).

A. Approcher le nombre de personnes âgées sans domicile en France et à Paris

En France, les premiers croisements quantitatifs entre vieillissement et précarité résidentielle n'apparaissent qu'au début du XXI^{ème} siècle, à la suite de l'enquête Sans Domicile menée en 2001. Maryse Marpsat (2002)¹⁶ y souligne que les personnes de plus de 50 ans représentaient alors 18 % des usagers de services d'aide aux personnes sans domicile¹⁷, contre 42 % dans la population adulte disposant d'un

¹⁴ Seules sont prises en comptes les personnes sans abri fréquentant des structures d'aide dans les enquêtes Sans Domicile, et elles ne sont, par définition, pas étudiées dans les Enquêtes ES-DS.

¹⁵ Au-delà de ceux présentés ici, des travaux récents développés à l'échelle parisienne permettent d'éclairer la situation du sans-domicilisme parisien. Les Chiffres Clés des personnes sans domicile, permettent notamment d'estimer annuellement le nombre de personnes sans abri et sans domicile à Paris, mais ne permettent pas toujours d'étudier spécifiquement la sous-population des personnes âgées. L'édition 2023 des Chiffres Clés est disponible à ce lien : [Le Plan parisien pour le logement d'abord - Ville de Paris](#)

¹⁶ Marpsat, M. (2002). Les plus de 50 ans utilisateurs des lieux de distribution de repas chauds ou des centres d'hébergement pour sans-domicile. *Gérontologie et société*, 25(102), 167-181.

¹⁷ Il est à noter que l'enquête Sans Domicile de 2001, comme celle de 2012, est basée sur les réponses des utilisateurs des services d'hébergement et des distributions gratuites de repas chauds. Elles comptabilisent donc des personnes sans domicile utilisant ces services,

logement en métropole. Elle identifie deux causes principales à cette sous-représentation : d'une part, l'existence de solutions d'hébergement spécifiques aux personnes âgées (maisons de retraite, foyers-logements, et autres lieux parfois moins repérés par la statistique publique) ; d'autre part, une mortalité plus élevée parmi les personnes sans domicile, réduisant statistiquement leur présence dans les tranches d'âge supérieures.

Une dizaine d'années plus tard, les résultats de l'enquête Sans Domicile de 2012, analysés par Marie Loison, Marion Arnaud et Benoît Roullin en 2015¹⁸, indiquent une augmentation significative de la part des seniors dans les structures d'aide. Les personnes de plus de 50 ans représentent alors 27 % des usagers des services d'hébergement et de repas (soit une progression de près de 10 points en dix ans) et 24 % de l'ensemble des personnes sans abri. De manière plus alarmante, parmi les personnes ayant déjà dormi à la rue, la part des plus de 50 ans est passée de 16 % à 27 % entre 2001 et 2012, indiquant une précarisation croissante des seniors. L'enquête ES-DS confirme cette hausse sur une période plus récente, notamment dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (bien que les personnes âgées y soient relativement moins présentes) : la part des personnes de plus de 50 ans y est passée de 13 % en 2016 à 15 % en 2020¹⁹. Elles sont, par ailleurs, « nettement surreprésentées dans l'agglomération parisienne parmi les personnes sans abri et dans les différentes structures d'hébergement »²⁰, représentant notamment 27 % des personnes sans abri en 2012, dans un contexte de vieillissement des personnes sans domicile observé en Ile-de-France depuis 2001.

À l'échelle parisienne, la Nuit de la Solidarité offre un éclairage complémentaire, centré exclusivement sur les personnes sans abri, en considérant cette fois comme seuil d'entrée dans la vieillesse l'âge de 55 ans²¹. Il est important de souligner que la méthodologie même de l'enquête peut conduire à une sous-estimation de la part des personnes âgées. En effet, leur moindre résistance aux « intempéries, aux fortes chaleurs ou aux grands froids »²² ou leur vulnérabilité accrue face aux agressions peuvent notamment expliquer une préférence pour des lieux de retrait ou espaces privés (halls d'immeubles, parkings, etc.). Cette hypothèse est d'ailleurs vérifiée par les chiffres : en 2024, plus de la moitié des personnes âgées étaient rencontrées dans un secteur dit « spécifique » (hall d'immeuble, stations de métro, parkings, hôpitaux, etc.), contre seulement un quart dans l'ensemble des personnes interrogées. Or, pour des raisons opérationnelles, certains de ces espaces sont couverts de manière moins exhaustive que les espaces de rue par les équipes en charge des décomptes (notamment les parkings et halls d'immeuble), voire ne sont pas couverts (notamment les caves et autres lieux privés)²³. On peut donc faire l'hypothèse que cette couverture limitée des espaces privés entraîne une sous-estimation de ce public.

mais aussi d'autres utilisateurs, qui peuvent disposer d'un logement et faire appel aux distributions de repas lorsque la faiblesse de leurs revenus les y contraint.

¹⁸ Loison-Leruste, M. (Dir.), Arnaud, M., & Roullin, B. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile (Rapport pour l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale). Paris : ONPES.

¹⁹ Caruso, A. (2024). *Méthodologie de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021*. DREES Méthodes, 17.

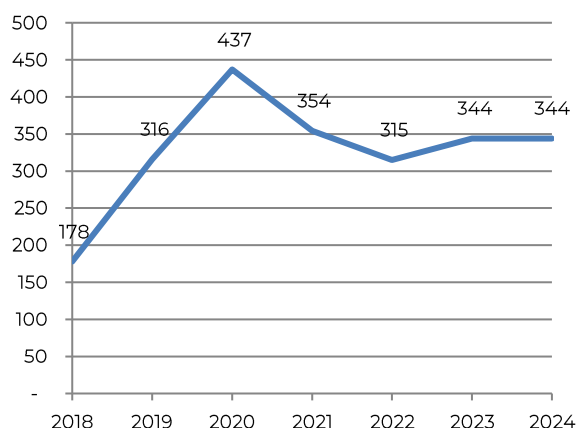
²⁰ Institut national de la statistique et des études économiques. (2014). *Les sans-domicile dans l'agglomération parisienne : une population en très forte croissance*.

²¹ Les données d'âge étant remplies selon des catégories très larges (25-39 ans/40-54 ans/55-70 ans/plus de 70 ans, etc.). Il est à noter que l'âge est, dans une grande partie des situations, estimé simplement par les bénévoles en l'absence d'interaction avec les personnes rencontrées.

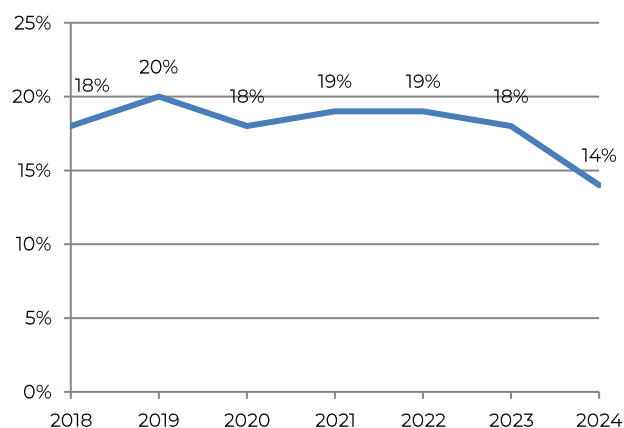
²² Coulomb, L. (2021). Les Personnes Sans Domicile Vieillissantes Face Aux Dispositifs D'hébergement Sociaux et Médicaux. *Retraite et société*, 85(1), 61-81.

²³ Voir la méthodologie précise de l'opération dans le rapport 2024 de la Nuit de la Solidarité : [Nuit de la Solidarité à Paris : les résultats de la 7ème édition | Apur](#)

Graphique n°1: Nombre de personnes de 55 ans ou plus rencontrées lors de la Nuit de la Solidarité



Graphique n°2: Part des 55 ans ou plus parmi les personnes rencontrées lors de la Nuit de la Solidarité



Source : Nuits de la Solidarité 2018 à 2024 – Traitement Apur et Observatoire Social de la Ville de Paris

Les personnes de 55 ans et plus représentent chaque année entre 14 % et 20 % des personnes rencontrées dans l'espace public parisien – une part inférieure à celle observée dans la population générale (29 %), mais qui confirme bien une présence constante de ces populations âgées sans abri. Cette part apparaît, par ailleurs, relativement stable entre 2018 et 2024, à l'exception de l'année 2024. Il est à noter que, la faible part (14 %) observée en 2024 s'explique par une surreprésentation exceptionnelle des jeunes cette année-là, et non par une diminution du nombre de seniors (344 personnes décomptées, comme durant l'année 2023). L'opération menée dans 32 communes de la Métropole du Grand Paris indique un résultat relativement similaire à celles de Paris : 12 % des personnes rencontrées avaient plus de 55 ans en 2024²⁴.

Ces résultats indiquent donc une part de personnes âgées sans abri nettement plus faible que celle décrite par l'enquête Sans Domicile de 2012 en Ile-de-France (qui indiquait que 27 % des personnes sans-abri avaient plus de 50 ans). Plusieurs hypothèses, notamment méthodologiques, peuvent être formulées pour expliquer ces différences, sans que l'on soit en mesure de les vérifier à ce stade. D'une part, il se peut que les personnes âgées soient sous-représentées dans la Métropole du Grand Paris par rapport au reste de l'Ile-de-France, entraînant leur part plus faible dans les résultats. Les personnes âgées peuvent, par ailleurs, être davantage invisibilisées dans les résultats de la Nuit de la Solidarité que dans les enquêtes de l'Insee, du fait de conditions de décompte différentes (décompte fait de nuit et dans l'espace public par des bénévoles pour la Nuit de la Solidarité, en journée et en structure pour l'enquête Sans Domicile). Enfin, le seuil d'âge mobilisé n'est pas le même entre les deux enquêtes (55 ans pour la Nuit de la Solidarité, contre 50 ans pour les enquêtes Sans Domicile).

D'autres études permettent de compléter ce portrait des personnes âgées sans domicile mais, n'étant pas reconduites régulièrement, ne permettent pas de mesurer des évolutions. Ainsi, selon le Samusocial de Paris, 16 % des personnes hébergées dans les centres d'hébergement d'urgence à Paris avaient, en 2016, plus de 60 ans²⁵.

Ces différentes enquêtes, bien que partielles et fondées sur des méthodologies distinctes, témoignent donc d'une présence variable, mais toujours significative, des personnes âgées dans l'ensemble des publics sans domicile étudiés.

²⁴ Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), 3e édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine dans le Grand Paris – Nuit du 25 au 26 janvier 2024. Juillet 2024

²⁵ Uniopss. (2024). Personnes vieillissantes dans l'hébergement et le logement accompagné : rapport 2023-2024. Projet soutenu par la DIHAL.

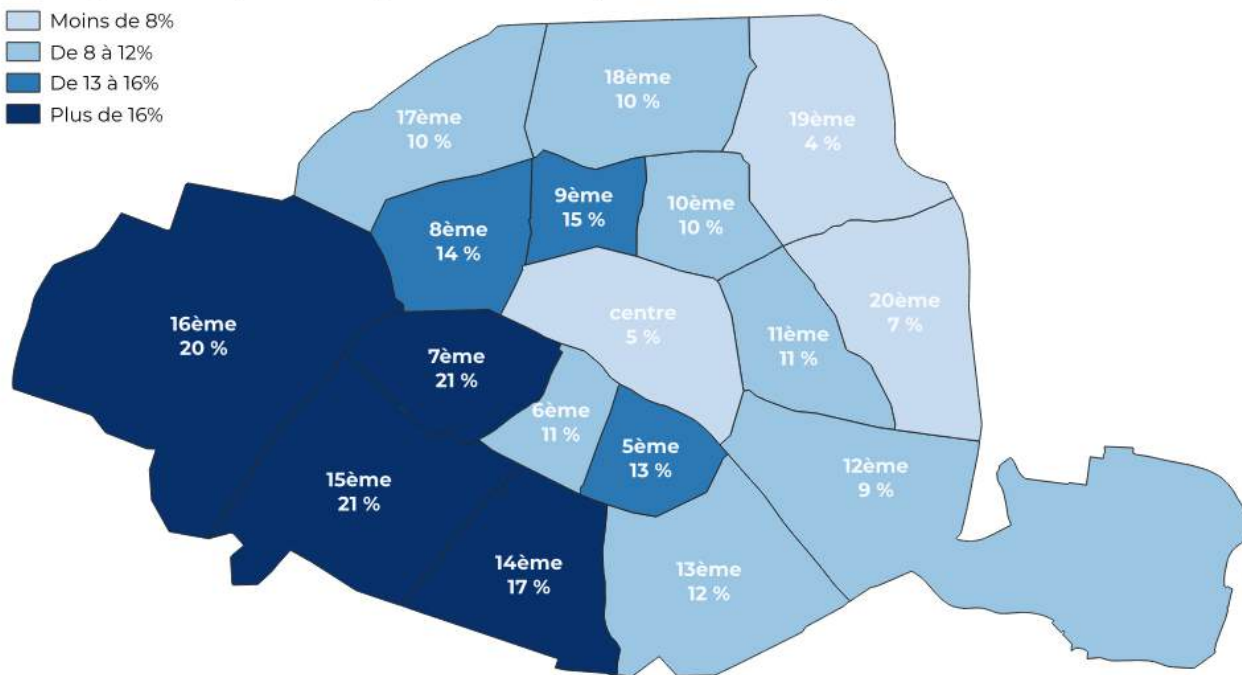
B. Mieux comprendre le profil des personnes âgées sans domicile

Si ces travaux permettent de démontrer l'existence des personnes âgées sans domicile, ils permettent également d'en dresser un portrait socio-démographique, explorant notamment leur implantation géographique à Paris et leur sexe.

En matière d'implantation, les résultats de la Nuit de la Solidarité 2024 indiquent que les personnes âgées ne sont pas rencontrées dans les mêmes zones de Paris que la plupart des personnes rencontrées lors de la Nuit de la Solidarité : si la majorité des personnes sont, chaque année, rencontrées dans le Centre et dans le Nord-Est de Paris (18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements notamment), les personnes âgées apparaissent de manière plus notable dans le Sud-Ouest (16^{ème} – notamment dans le Bois de Boulogne - et 15^{ème} notamment), ainsi que dans le 12^{ème} arrondissement (notamment dans le Bois de Vincennes). Au-delà du volume de personnes rencontrées, leur part est particulièrement importante dans ces arrondissements du Sud-Ouest, moins fréquentés par les personnes sans abri de manière générale (7^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} notamment). Par ailleurs, ce public est très rarement rencontré en groupe (4% en moyenne des personnes de plus de 55 ans sont rencontrées en groupe, contre 21 % en moyenne pour l'ensemble des personnes rencontrées entre 2018 et 2024). Les personnes âgées de plus de 55 ans pourraient donc avoir des motivations d'installation et de regroupement différentes de celles mobilisées par les personnes plus jeunes.

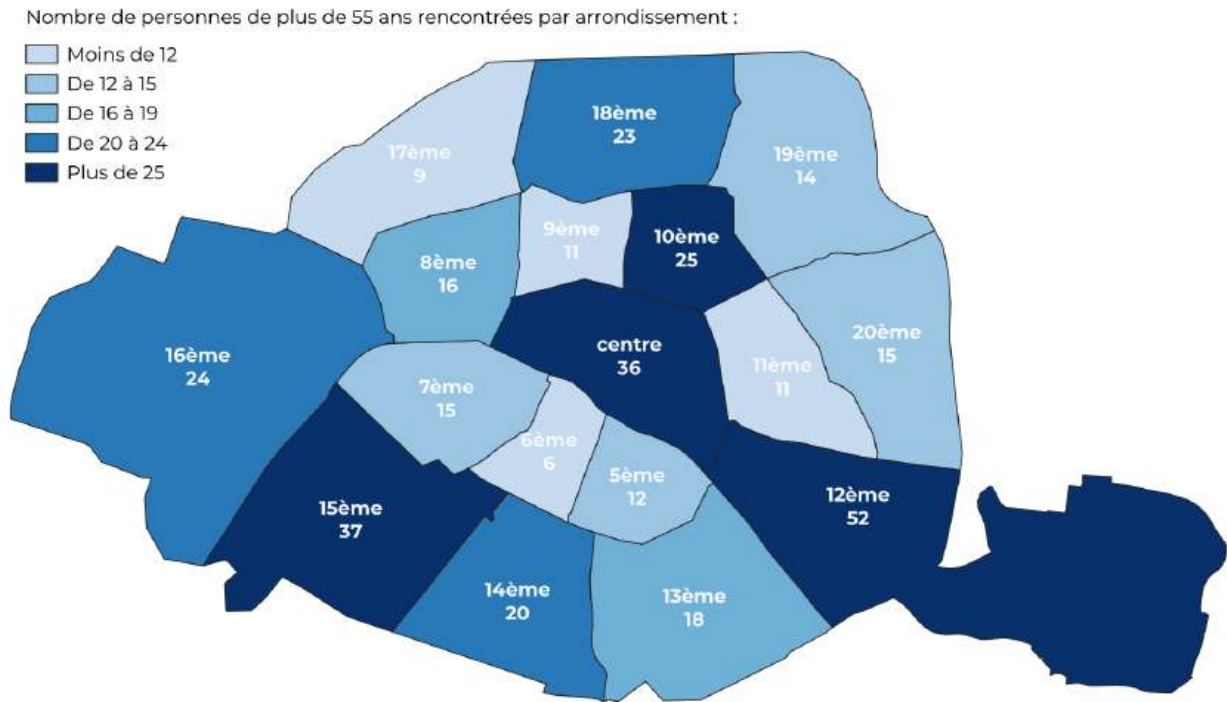
Graphique n°3 : Part des personnes de plus de 55 ans parmi l'ensemble des personnes rencontrées par arrondissement lors de la Nuit de la Solidarité 2024

Part des personnes de plus de 55 ans parmi l'ensemble des personnes rencontrées par arrondissement :



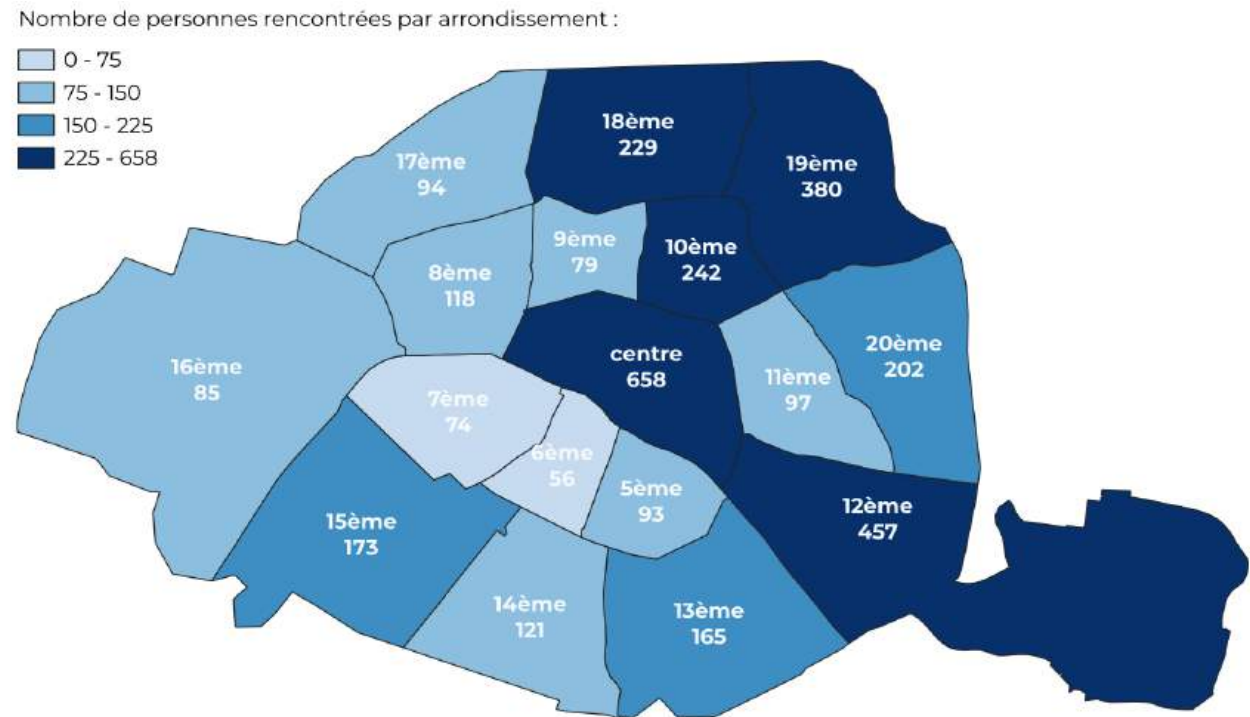
Source : Nuit de la Solidarité 2024 – Traitement Apur et Observatoire Social de la Ville de Paris

Graphique n°4 : Nombre de personnes de plus de 55 ans rencontrées par arrondissement lors de la Nuit de la Solidarité 2024



Source : Nuit de la Solidarité 2024 – Traitement Apur et Observatoire Social de la Ville de Paris

Graphique n°5 : Nombre de personnes (tous âges confondus) rencontrées par arrondissement lors de la Nuit de la Solidarité 2024

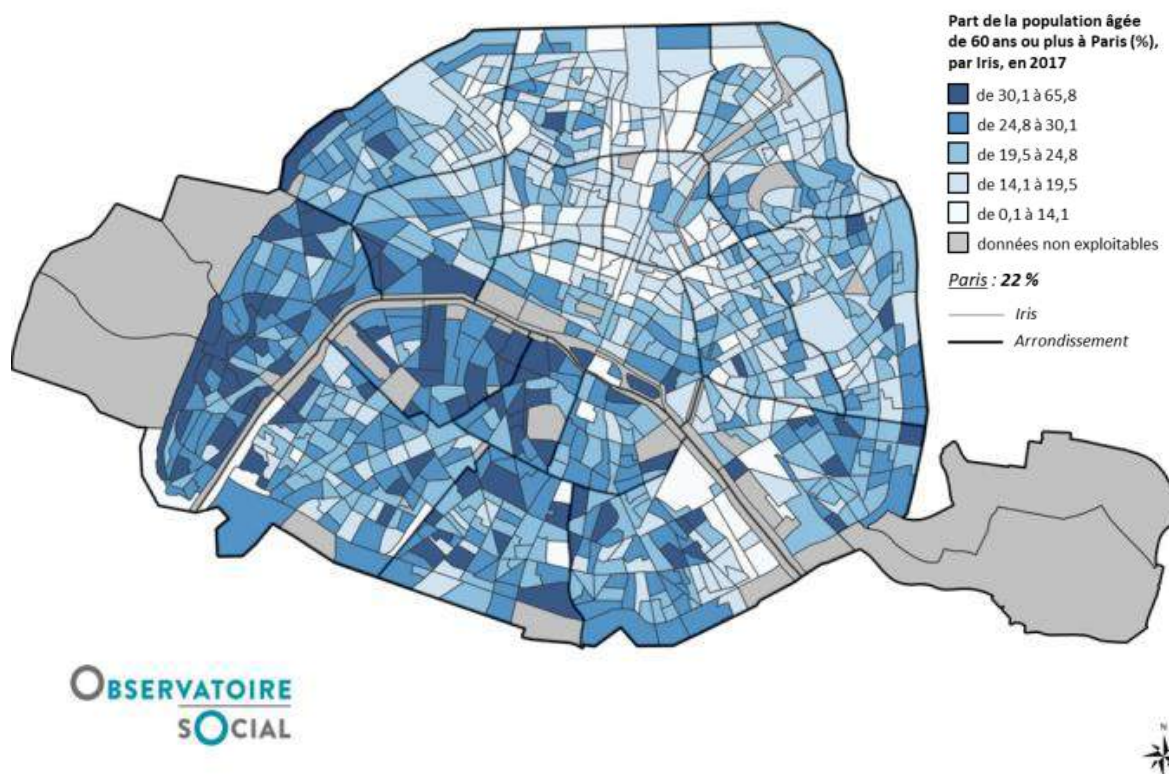


Source : Nuit de la Solidarité 2024 – Traitement Apur et Observatoire Social de la Ville de Paris

Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette répartition géographique des personnes âgées rencontrées lors de la Nuit de la Solidarité 2024 est relativement similaire à la répartition des personnes âgées dans l'ensemble de la population parisienne (majoritairement installées dans les arrondissements de l'Ouest et du Sud-Ouest de la capitale). Plusieurs hypothèses, non vérifiées à ce stade, peuvent être formulées : des infrastructures plus accessibles aux personnes âgées dans ces arrondissements, un réseau de solidarité

générationnel davantage développé, des quartiers caractérisés par un espace public plus calme, des personnes ayant fréquenté ces quartiers avant d'être sans domicile, puis s'y installant suite à la perte de leur logement, etc. Des recherches complémentaires seraient, sur ce point, nécessaires pour pousser ces analyses et confirmer ou non ces hypothèses.

Graphique n°6 : Part des personnes de 60 ans ou plus dans la population parisienne en 2017



Source : Insee, RGP 2017, Traitement statistique : DASES, Ville de Paris

S'agissant du sexe des personnes âgées sans domicile, l'enquête Sans Domicile 2012 indique que les femmes sans domicile de 50 ans et plus sont « moins nombreuses que les hommes, et leur proportion diminue fortement quand l'âge augmente »²⁶ : elles ne représentent qu'un tiers des personnes de 50 ans ou plus rencontrées, contre la moitié des moins de 30 ans. Cependant, leur part augmente fortement entre 2001 et 2012, tant dans l'ensemble de la population enquêtée (38 %, contre 32 % en 2001), que dans les personnes de plus de 50 ans (30 %, contre 18 % en 2001). Il est à noter que les femmes de plus de 50 ans dans l'enquête Sans Domicile de 2012 sont, en grande majorité, des personnes hébergées (en centre d'hébergement, hôtel, ou chez un tiers : 75 %) et des personnes fréquentant des dispositifs d'aide pour personnes sans domicile, mais ayant un logement (23 %) : selon cette enquête, seules 2 % d'entre elles ont dormi dans l'espace public ou un abri de fortune la veille (contre 8 % des hommes). Cette absence relative des femmes dans ces publics, par rapport aux hommes, peut s'expliquer, selon Marie Loison, par un « traitement genré et familialiste »²⁷ des dispositifs d'accueil, qui priorisent les femmes avec enfants. Elle peut également être due à des stratégies d'invisibilisation des femmes sans abri, entraînant une sous-estimation de leur présence dans ce type d'enquête.

Dans les chiffres de la Nuit de la Solidarité parisienne, la part des femmes parmi les personnes de plus de 55 ans est largement supérieure à celle de l'enquête Sans Domicile. Sur la période 2018-2024, elle s'établit en moyenne à 14 %, un niveau proche de la proportion de femmes dans l'ensemble des personnes rencontrées lors des sept opérations. Cette part marque notamment une forte hausse en 2024 (18 % des personnes âgées rencontrées, contre 10 % en 2022, année marquée par des dispositifs exceptionnels liés à la crise sanitaire). Il

²⁶ Loison-Leruste, M. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile. La Lettre de l'ONPES, 2015.

²⁷ Loison-Leruste, M., & Perrier, G. (2019). Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : entre vulnérabilité et protection. *Déviance et Société*, 43(1), 61-88.

est important de souligner que ces analyses se basent sur des effectifs très faibles (entre 18 et 63 personnes selon les années), et imposent donc une prudence dans l'exploitation des résultats.²⁸

Ces études permettent ainsi de fournir de premiers éléments relatifs aux profils des personnes âgées sans domicile. Pour compléter ce portrait, et mieux adapter l'offre à destination de ces publics, il est également nécessaire de s'intéresser à leurs conditions de vie et trajectoires.

C. Un public aux besoins sanitaires et sociaux accrus par l'âge

Les travaux disponibles mettent en lumière la diversité et l'ampleur des fragilités rencontrées par les personnes âgées sans domicile, liées notamment à leur état de santé, à l'isolement, et à la précarité de leurs conditions de vie.

Sur le plan de la santé, les données soulignent une vulnérabilité accrue des personnes âgées sans domicile. L'enquête Sans Domicile de 2012 révèle qu'« une grande majorité d'entre elles déclare avoir une maladie ou un problème de santé chronique ou à caractère durable (54 %) et être limitée depuis au moins six mois dans les activités de la vie courante (se laver, manger, marcher) à cause d'un problème de santé ou d'un handicap (45 %) »²⁹. Les données de la Nuit de la Solidarité confirment cette réalité : les personnes âgées sans abri de plus de 55 ans sont proportionnellement plus nombreuses que l'ensemble des personnes rencontrées à déclarer un état de santé dégradé.³⁰ Entre 2024, notamment, 41 % des personnes de plus de 55 ans se déclareraient en mauvaise ou très mauvaise santé, contre 31 % de l'ensemble des personnes interrogées.

Les personnes âgées sans domicile semblent par ailleurs davantage isolées que les plus jeunes : selon l'enquête Sans Domicile de 2012, elles sont « globalement moins soutenues par leur famille ou leurs amis [...] et ont davantage perdu contact avec leur famille »³¹ que les autres. Selon les Nuits de la Solidarité, elles sont, de manière concomitante, en très grande majorité rencontrées seules : plus de 9 sur 10, contre 73 % à 80 % en moyenne dans l'ensemble des personnes rencontrées. Ce résultat fait écho à de nombreuses études insistant sur l'isolement croissant des seniors : selon une étude des Petits Frères des Pauvres, de 2021, le nombre d'ainés isolés a plus que doublé (+122 %) entre 2017 et 2021, passant de 900 000 à 2 millions en France. Cette étude confirme également l'importance de la précarité comme facteur aggravant d'isolement : si moins d'1 % des aînés ayant des revenus supérieurs à 4 500 € par mois apparaissent « en mort sociale », ce chiffre grimpe à 5 % pour les aînés ayant des revenus inférieurs à 1 000 €. ³² Par ailleurs, l'enquête Sans Domicile fait état d'importantes difficultés en matière de psychiatrie : selon cette étude, « les personnes de 50 ans ou plus sont beaucoup plus nombreuses que les autres tranches d'âge à déclarer avoir été hospitalisées en hôpital psychiatrique : 23 % [...] contre 17 % de l'ensemble des utilisateurs ». ³³

Ces fragilités en santé (somatique ou psychique) semblent donc s'accroître avec l'âge, mais elles sont également aggravées par les conditions de vie à la rue : selon le dernier rapport de la Fondation pour le

²⁸ Les tests de significativité effectués indépendamment pour chaque année n'ont pas toujours permis de conclure à une différence ou une égalité significative entre la part des femmes âgées et celle observée dans l'ensemble des personnes rencontrées. En revanche, les effectifs cumulés sur les sept années permettent d'établir, à l'aide d'un test d'équivalence, que ces proportions sont statistiquement équivalentes à ± 3 points de pourcentage près, ce qui valide la similarité observée sur la période.

²⁹ Loison-Leruste, M. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile. La Lettre de l'ONPES, 2015.

³⁰ Il est à noter, pour cette question, ainsi que pour toutes les autres suivantes, que le nombre de personnes répondant aux questions est très variable et n'est pas nécessairement représentatif de l'ensemble des personnes rencontrées (entre 1/10 et 1/3 des personnes rencontrées répondent aux questions, selon les questions concernées). Il apparaît donc nécessaire d'analyser ces résultats avec précaution.

³¹ Loison-Leruste, M. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile. La Lettre de l'ONPES, 2015.

³² Petits Frères des Pauvres. (2021). *Mort sociale : luttons contre l'aggravation alarmante de l'isolement des aînés*.

³³ Loison-Leruste, M. (Dir.), Arnaud, M., & Roullin, B. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile (Rapport pour l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale). Paris : ONPES.

Logement des Défavorisés, « les conditions de vie difficiles de la rue (hygiène défectueuse, promiscuité, carences nutritionnelles, exposition aux violences...) sont de nature à fragiliser les personnes vieillissantes [...] et être à l'origine de l'apparition d'un [...] vieillissement prématuré »³⁴. Le long temps d'errance peut ainsi expliquer en partie, au-delà de l'âge, la mauvaise santé physique des personnes âgées rencontrées lors des Nuit de la Solidarité depuis 2018 : en moyenne, 47 % des personnes âgées de plus de 55 ans étaient sans abri depuis plus de cinq ans, contre 33 % dans l'ensemble des personnes rencontrées.

Ces difficultés sanitaires semblent, par ailleurs, renforcées par des problématiques sociales. D'après les résultats de la Nuit de la Solidarité, l'accompagnement social des personnes de plus de 55 ans reste faible, à l'image de l'ensemble des personnes rencontrées : en moyenne, moins de 4 personnes de plus de 55 ans sur 10 déclarent être suivies par un travailleur social (37 %). Ce taux d'accompagnement apparaît d'autant plus faible que ces personnes témoignent, dans l'ensemble, d'un fort ancrage sur le territoire parisien, permettant en théorie d'augmenter les possibilités d'initier un accompagnement social : en moyenne, 68 % d'entre elles vivent à Paris depuis plus de cinq ans, contre 45 % parmi l'ensemble des personnes interrogées. L'enquête Sans Domicile de 2012 confirme ce faible recours à l'aide chez les plus de 50 ans fréquentant des services d'aide, indiquant que les personnes âgées « font moins appel aux services d'aide », et reçoivent « moins souvent des dons [...] de la part d'associations, de mairies ou de particuliers »³⁵.

Les ressources économiques des personnes sans abri rencontrées lors de la Nuit de la Solidarité apparaissent également extrêmement limitées : depuis 2022, la part des personnes âgées déclarant vivre sans aucune ressource ou uniquement de la mendicité est en forte hausse, atteignant les trois quarts des personnes de plus de 55 ans interrogées. Ces résultats apparaissent très différents des résultats de l'enquête Sans Domicile de 2012, stipulant que seulement 9 % des personnes de plus de 50 ans utilisatrices de services d'aide n'avaient aucun revenu³⁶. Cette différence peut, entre autres, s'expliquer par le fait que les personnes sans abri, décomptées et interrogées dans les Nuits de la Solidarité, perçoivent moins de revenus que les personnes hébergées ou en logement précaire, cibles des enquêtes Sans Domicile³⁷. Ces difficultés accrues, sans accès à un accompagnement social, et malgré une longue présence sur le territoire, peuvent s'expliquer, entre autres, par un phénomène de repli sur soi des personnes âgées sans domicile, tels que décrits par Laureline Coulomb : « Le manque d'information, l'isolement social et la perte d'autonomie conduisent les personnes à se replier sur elles-mêmes, peu conscientes qu'elles auraient besoin d'aide ».³⁸

³⁴ Fondation pour le logement des défavorisés. (2025). *État du mal-logement en France*.

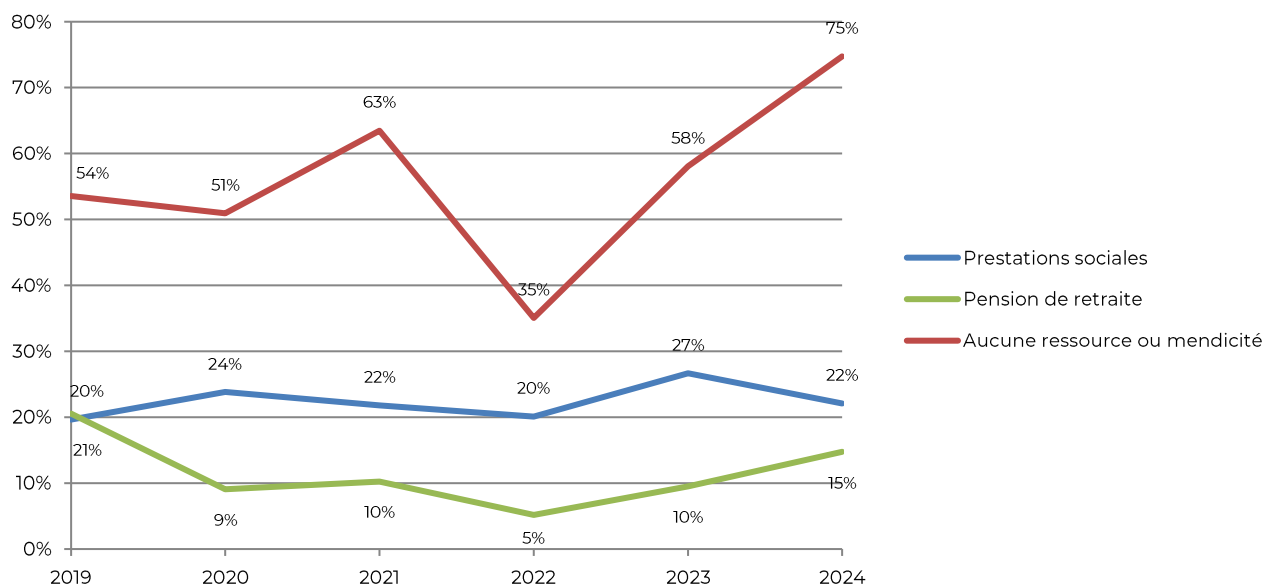
³⁵ Loison-Leruste, M. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile. La Lettre de l'ONPES, 2015.

³⁶ *Ibid*

³⁷ Elles peuvent également s'expliquer par des champs d'enquête différents (Paris, contre l'échelle nationale) et des dates différentes (période 2018-2024 pour la Nuit de la Solidarité, contre l'année 2012 pour l'enquête Sans Domicile).

³⁸ Coulomb, L. (2021). Les Personnes Sans Domicile Vieillissantes Face Aux Dispositifs D'hébergement Sociaux et Médicaux. *Retraite et société*, 85(1), 61-81.

Graphique n°7 : Ressources des personnes de plus de 55 ans interrogées lors des Nuits de la Solidarité



Nombre de répondants en moyenne : 141 personnes

Source : Nuits de la Solidarité 2018 à 2024 – Traitement Apur et Observatoire Social de la Ville de Paris

Note de lecture : En 2024, 75% des personnes de plus de 55 ans indiquaient vivre sans aucune ressource ou de la mendicité, 21% indiquaient vivre de prestations sociales et 15% de pensions de retraites

Les enquêtes Sans Domicile de 2001 et 2012 mettent ainsi en lumière une présence croissante sur le long terme de personnes âgées sans domicile. Les différentes études soulignent également les caractéristiques spécifiques de ces publics, ainsi que la nature et l'ampleur de leurs besoins – notamment en matière de santé et d'accompagnement. Si leur existence constitue désormais une réalité statistiquement établie, elle interroge aussi, plus fondamentalement, la capacité des politiques publiques à répondre à cette évolution. À la croisée des champs du social, du médico-social et du sanitaire, cette situation, ayant progressivement émergé comme un problème public, révèle les limites d'une offre fragmentée et appelle à une réflexion renouvelée sur les formes d'accompagnement et de logement adaptées à des parcours marqués par la précarité.

2

L'objectivation d'un problème public appelant une réflexion sur l'offre

Au-delà du constat statistique, la présence croissante de personnes âgées sans domicile s'inscrit dans un phénomène social complexe, résultant de trajectoires d'exclusion prolongées et de réponses institutionnelles encore insuffisamment coordonnées. La compréhension de ces parcours, marqués par la précarité économique, et souvent par des ruptures et des problèmes de santé, constitue un préalable indispensable à l'élaboration de réponses publiques adaptées (A). La reconnaissance progressive de ce public a, par ailleurs, permis de révéler les limites d'une offre sociale, médico-sociale et sanitaire encore partielle et inégalement adaptée à la diversité et à la complexité des besoins identifiés (B).

A. Comprendre les trajectoires d'exclusion et les parcours pour construire l'offre publique

Si les personnes âgées sans domicile présentent des vulnérabilités spécifiques, il est également essentiel de s'interroger sur leurs trajectoires, afin d'adapter l'offre qui leur est proposée : ont-elles vieilli à la rue après une vie de grande précarité, ou bien s'agit-il de personnes ayant connu une forme de stabilité résidentielle, précipitées récemment dans le sans-abrisme à la suite d'un événement de rupture ? Cette question, qui apparaît importante pour orienter les politiques publiques, demeure difficile à étudier face au manque de données disponibles.

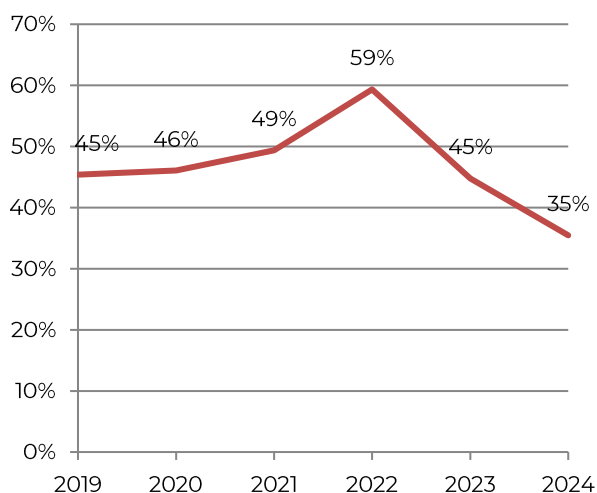
Les résultats de l'étude de Marie Loison, menée à partir des données de l'enquête Sans Domicile 2012, permettent toutefois d'éclairer partiellement cette problématique. Les personnes de 50 ans et plus ayant recours aux services d'aide et d'hébergement interrogées en 2012 dans cette enquête ne sont, pour la majorité, pas les mêmes que celles rencontrées en 2001³⁹. Ce renouvellement du public tend à indiquer qu'il ne s'agit pas exclusivement d'un vieillissement des personnes en rue, mais bien de l'apparition de nouveaux profils âgés en situation de précarité résidentielle. Ce constat rejoint celui formulé par plusieurs associations de terrain, comme les Petits Frères des Pauvres, qui décrivent, dans les années 2010, un basculement brutal dans le sans-abrisme de personnes « qui n'ont pas connu durablement la rue, [...] qui étaient bien intégrées, et ont perdu leur logement à la suite d'un divorce, d'une perte de travail, d'une expulsion ».⁴⁰

Les données plus récentes issues de la Nuit de la Solidarité viennent compléter cette analyse, en soulignant, d'une part, un enracinement ancien dans la rue pour une partie des personnes âgées rencontrées, mais également une dynamique de renouvellement du public. Ainsi, si en moyenne entre 2019 et 2024, 47 % des personnes de plus de 55 ans rencontrées étaient sans abri depuis plus de cinq ans (contre 33 % pour l'ensemble des personnes interrogées) cette tendance semble désormais à nuancer. En effet, on observe une forte baisse de cette part depuis 2022 (passant de 59 % à 35 %) et, surtout, une progression significative du nombre de personnes âgées récemment entrées dans le sans-abrisme : la part des personnes de plus de 55 ans sans logement depuis moins d'un an a augmenté significativement entre 2018 et 2024, passant de 33 % à 49 %. Ces tendances semblent ainsi signaler l'entrée de nouveaux publics âgés dans la rue.

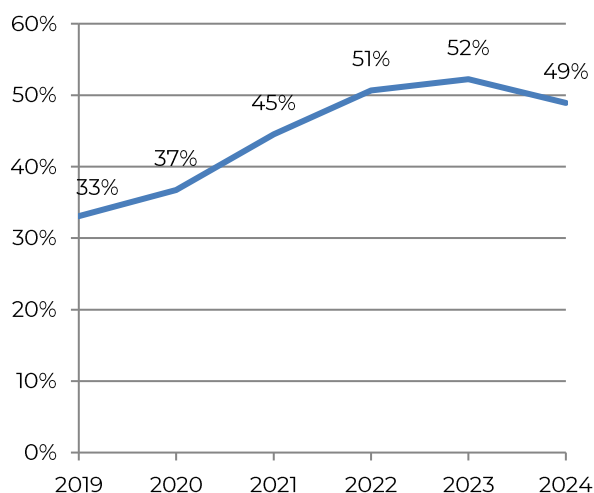
³⁹ Loison-Leruste, M. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile. La Lettre de l'ONPES, 2015.

⁴⁰ Rapport annuel 2014, Les Petits frères des Pauvres, juin 2015, p. 17.

Graphique n°8 : Part des personnes de plus de 55 ans sans logement depuis plus de 5 ans interrogées lors des Nuits de la Solidarité



Graphique n°9 : Part des personnes de plus de 55 ans sans logement depuis moins d'un an interrogées lors des Nuits de la Solidarité



Nombre de répondants en moyenne : 147 personnes

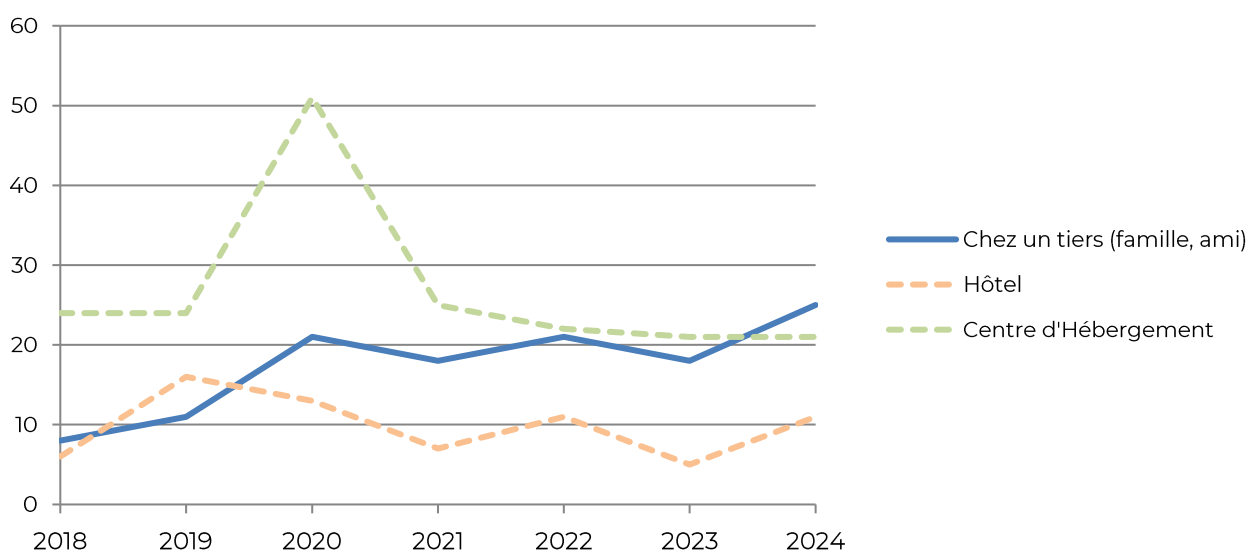
Nombre de répondants en moyenne : 136 personnes

Source : Nuits de la Solidarité 2018 à 2024 – Traitement Apur et Observatoire Social de la Ville de Paris

Note de lecture : En 2024, 35 % des personnes de plus de 55 ans interrogées indiquaient être sans logement depuis plus de 5 ans, alors que 49 % indiquaient être sans logement depuis moins d'un an.

Il est d'ailleurs à noter que, dans les résultats des Nuits de la Solidarité, la part des personnes âgées déclarant comme dernière solution de logement avant la rue l'hébergement chez un tiers est en augmentation continue depuis 2018. Cette hausse semble commune à l'ensemble des personnes interrogées lors des Nuits de la Solidarité : entre 2021 et 2024, la part des personnes déclarant l'hébergement chez un tiers comme dernière solution est passé de 30 à 35 %. Ce mode d'habitat souvent précaire, non institutionnel, peut traduire une fragilisation des modes d'hébergement des personnes sans abri, ayant recours à l'hébergement chez des tiers par manque de solution alternative, mais représentant des risques importants d'expulsion.

Graphique n°10 : Dernière solution d'hébergement renseignée par les personnes de plus de 55 ans interrogées lors des Nuits de la Solidarité



Nombre de répondants en moyenne : 72 personnes

Source : Nuits de la Solidarité 2018 à 2024 – Traitement Apur et Observatoire Social de la Ville de Paris

Note de lecture : En 2024, 25 personnes âgées de plus de 55 ans interrogées indiquaient avoir eu recours à l'hébergement chez un tiers comme dernière solution d'hébergement, 21 indiquaient un centre d'hébergement et 11 indiquaient avoir dormi à l'hôtel.

NB : Au vu du faible nombre de répondants, les résultats sont ici présentés en effectifs, mais sont similaires lorsqu'on étudie leur part

Ainsi, ces quelques données semblent aller dans le sens d'une augmentation des personnes âgées nouvellement sans abri, et d'une diversification des solutions d'hébergement mobilisées par ces personnes, traduisant potentiellement un morcellement des expériences et des trajectoires des personnes âgées sans abri. Elles vont également dans le sens d'une augmentation du « précariat »⁴¹, ensemble de personnes ni intégrées, ni exclues, vivant dans une instabilité sociale croissante et connaissent un fort risque de basculement vers la grande précarité. Ces informations sont cependant à analyser avec précaution, et pourront notamment être confirmées ou non via les données issues de l'enquête Sans Domicile 2025. Cette multiplication apparente des trajectoires pose, de façon croissante, la question de la prise en charge pertinente de ces personnes, à l'intersection entre enjeux sociaux et médico-sociaux.

B. Une offre sociale, médico-sociale et sanitaire répondant aujourd'hui partiellement aux besoins

Si les besoins des personnes âgées sans domicile apparaissent désormais en partie identifiés grâce aux travaux, les réponses proposées demeurent fragmentaires et inégalement structurées. L'offre actuelle, qu'elle relève de l'hébergement d'urgence ou des structures du grand âge, peine à s'adapter à la complexité des parcours et à l'accumulation des vulnérabilités propres à ce public. D'une part, l'adaptation des structures d'hébergement au vieillissement croissant de leurs publics soulève des défis en matière d'aménagement, de formation et d'accompagnement. D'autre part, les établissements du grand âge se trouvent confrontés à l'accueil de personnes précaires aux parcours atypiques, souvent en décalage avec les profils pour lesquels ces structures ont été conçues.

Quelles adaptations des structures d'hébergement au vieillissement ?

L'accueil croissant de personnes âgées sans abri au sein des structures d'hébergement classiques (CHRS, hôtels sociaux, résidences sociales, etc.) pose d'importants défis opérationnels. En effet, si les chiffres montrent que la part de ces personnes dans le parc d'hébergement augmente, d'autres travaux insistent sur les enjeux d'accompagnement croissants, liés à la perte d'autonomie de ces nouvelles personnes âgées accueillies. Les personnes âgées en perte d'autonomie ne semblent, aujourd'hui, plus marginales dans ces structures : 61 % des structures secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion) ou structures médico-sociales de soins résidentiels (Appartements de Coordination Thérapeutique, Lits Haltes Soins Santé et Lits d'accueil Médicalisés) sont confrontées à l'accompagnement de personnes dépendantes⁴², et 9 % des personnes accueillies aujourd'hui dans les structures du secteur AHI sont en situation de perte d'autonomie liée au vieillissement en Ile-de-France.⁴³ Pourtant, ces établissements, historiquement conçus pour un public autonome, ne disposent, souvent, ni des équipements, ni des ressources humaines nécessaires pour assurer une prise en charge adaptée au vieillissement ou à la perte d'autonomie. Le rapport 2024 sur le Mal-logement de la Fondation pour le Logement des Défavorisés souligne notamment, en matière de handicap, que les « structures d'hébergement prennent rarement en compte les problématiques spécifiques des personnes en situation de handicap, qui peuvent se voir refuser l'accès à une place, du fait du manque de formation des personnel-le-s ou d'adaptation des locaux au handicap »⁴⁴. Le rapport *Personnes vieillissantes dans l'hébergement et le logement accompagné* de l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (Uniopss)⁴⁵ décrit ainsi un bâti non adapté à la perte d'autonomie

⁴¹ Castel, R. (2009). La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu. Paris : Seuil.

⁴² Il est à noter que les personnes dépendantes ne sont pas nécessairement des personnes âgées. Cependant, bien que l'âge des personnes dépendantes ne soit pas indiqué, ces résultats restent éclairants pour comprendre la non adaptation de nombreuses structures à des problématiques de santé liées au vieillissement.

⁴³ Contribution au Projet Régional de Santé, FAS Ile-de-France – Uriopss Ile-de-France, Décembre 2022, *Améliorer l'accompagnement des personnes précaires vieillissantes et/ou en situation de perte d'autonomie*.

⁴⁴ Fondation pour le logement des défavorisés. (2025). *État du mal-logement en France*.

⁴⁵ Uniopss. (2024). *Personnes vieillissantes dans l'hébergement et le logement accompagné : rapport 2023-2024*. Projet soutenu par la DIHAL.

des personnes, évoquant des structures avec des marches trop hautes, des portes trop étroites, ou des installations sanitaires inadaptées. Selon ce rapport, cette inadaptation matérielle est aggravée par un déficit de formation des professionnel-le-s, confronté-e-s à des situations de dépendance sans en avoir les compétences, les équipes n'étant pas formées pour l'accueil de personnes âgées et manquant de temps pour « réaliser un accompagnement d'une autre nature qui n'était pas leur métier : portage des repas, soins, aide à la vie quotidienne, etc. ».

Certaines expériences innovantes nuancent cependant ce constat fait par des nombreux acteurs associatifs de l'inadaptation des structures de l'hébergement. Le dispositif Habitat Regroupé Adapté (HRA) de la Fondation ARALIS à Lyon, au sein de la résidence sociale de Gerland, propose notamment un soutien renforcé aux résident-e-s âgé-e-s en situation de vulnérabilité. Ce type d'habitat permet de « prévenir la perte d'autonomie grâce à des actions individuelles et collectives » au sein de la structure. A Paris, le CHRS Baudricourt a également expérimenté la mise en place d'une cellule « dépendance » permettant, suite à une évaluation de la dépendance des personnes, un accompagnement renforcé au sein même de la structure. Ces adaptations nécessitent cependant une vaste transformation des métiers, une formation aux enjeux sanitaires et sociaux des professionnel-le-s, et corollairement, un financement plus important de ces structures pour de nouvelles prérogatives.

Quelle prise en charge des précaires dans les structures du grand âge ?

En parallèle, les structures médico-sociales destinées aux personnes âgées⁴⁶ n'intègrent pas ou très peu les publics sans domicile, alors que l'entrée en Ehpad (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), par exemple, pourrait constituer une perspective pertinente pour les personnes âgées précaires dont l'état de santé ne permettrait plus le maintien dans un logement accompagné. Plusieurs raisons expliquent ces obstacles à la prise en charge.

D'une part, les personnes sans domicile vieillissantes, souvent victimes d'un vieillissement prématuré⁴⁷, apparaissent, parfois « trop jeunes pour entrer dans les critères d'admission de ces établissements⁴⁸, [...] et ne disposant d'aucune ressource pour financer leur prise en charge »⁴⁹. Par ailleurs, le secteur de l'hébergement d'urgence ne dépendant pas de la situation administrative, contrairement aux structures du grand âge, ces personnes peuvent être « coincées » dans l'hébergement par une situation administrative non régularisée. Une étude de l'Observatoire du Samusocial de Paris montre, par exemple, que de nombreuses personnes étrangères, présentes en France depuis longtemps, hébergées en Lits Halte Soins Santé, ont des difficultés à « recueillir et conserver des documents d'identité et de présence en France »⁵⁰, qui leur permettraient de régulariser leur situation et accéder à des structures telles que les Ehpad. Ces difficultés dans le processus de régularisation s'expliquent notamment par le développement de pathologies liées à l'âge et aux conditions de vie, un isolement important, et un long temps d'errance. Ainsi, selon une étude de 2020 de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France et de l'Uriopss, « les demandes de réorientations des personnes âgées vieillissantes en hébergement portent très majoritairement (à 70 %) vers des Ehpad mais la majorité de ces demandes sont refusées (56 %), principalement en raison de moyens financiers insuffisants et d'une situation administrative instable »⁵¹.

D'autre part, ces personnes peuvent faire l'objet de réticence, voire de stigmatisation de la part des professionnel-le-s, « leur état de santé résultant de l'intrication de différents troubles ou pathologies difficiles

⁴⁶ Dans cette étude, il est principalement question des Ehpad.

⁴⁷ Selon l'association Aurore, dans un colloque du 13 octobre 2016, « Les enjeux du vieillissement », certaines personnes avec parcours d'errance présentent un niveau de dépendance élevé dès l'âge de 55 ans.

⁴⁸ L'article L. 113-1 du Code de l'action sociale et des familles fixe à 65 ans l'âge à partir duquel une personne n'ayant pas les ressources personnelles suffisantes pour s'acquitter des frais d'hébergement en maison de retraite peut bénéficier d'un placement en établissement au titre de l'aide sociale à l'hébergement.

⁴⁹ Coulomb, L. (2021). Les Personnes Sans Domicile Vieillissantes Face Aux Dispositifs D'hébergement Sociaux et Médicaux. *Retraite et société*, 85(1), 61-81.

⁵⁰ Canal-Brunet, Z., & Pisarik, J. (2024). *Les enjeux de la régularisation dans l'hébergement d'urgence : un état des lieux de l'accès aux droits dans les hôtels sociaux et LHSS du Samusocial de Paris*. Samusocial de Paris.

⁵¹ Fondation pour le logement des défavorisés. (2023). *État du mal-logement en France*.

à traiter par la médecine moderne »⁵², souvent différentes des pathologies habituelles des résident·e·s. Ainsi, selon une étude de l'Observatoire Social basée sur un panel de résident·e·s des Ehpad de la Ville de Paris, les résident·e·s ayant eu des parcours de rue apparaissent « plus jeunes, [...] moins dépendant·e·s d'un point de vue fonctionnel mais moins autonomes, dans les prises de décision notamment ». ⁵³ Certain·e·s professionnel·le·s semblent, dès lors, être réticent·e·s à la prise en charge de personnes potentiellement « trop chronophages »⁵⁴, pouvant avoir des conduites addictives, des troubles psychiques ou des normes et pathologies différentes des autres personnes prises en charge, le tout « sans cadre d'action spécifique et organisé mais également sans reconnaissance financière particulière »⁵⁵.

Certains établissements développent cependant des initiatives pour s'adapter à ces publics précaires. L'Ehpad du CASH (Centre D'accueil et de Soins Hospitaliers) de Nanterre, par exemple, accueille un public en grande précarité dans le cadre d'un « accueil temporaire long » de deux à trois ans, *via* une équipe pluridisciplinaire chargée d'évaluer les perspectives de réinsertion ou de réorientation vers d'autres structures plus pérennes. Les personnes, à l'issue de cet accueil, sont ainsi réorientées en Ehpad si la situation le nécessite, ou dans un dispositif plus adapté comme les résidences autonomie. Ce fonctionnement repose sur des règles plus souples : liberté de mouvement, consommation régulée, et une prise en charge globale du·de la résident·e. Ce type de modèle nécessite cependant des moyens supplémentaires : le rapport de l'Uriopss évoque « un surcoût de l'ordre de 10 à 15 % » par rapport à un accueil classique, en raison de la complexité des situations accompagnées⁵⁶. D'autres structures, comme l'Ehpad François 1^{er} de la Ville de Paris, apparaissent comme exemples en matière d'adaptabilité des équipes de professionnel·le·s, formant leurs collègues aux « nouveaux besoins identifiés chez ces résident·e·s », ou « recrutant des éducateur·ice·s et des travailleur·euse·s sociaux·ales [...] pour réaliser les démarches administratives de ces personnes dont le parcours chaotique les aura éloignées des droits sociaux ». ⁵⁷ Enfin, le travail de médiation mené par la Mission Interface du Samusocial de Paris offre une autre piste : les coordinateur·ice·s sociaux·ales accompagnent les personnes sans domicile âgées et/ou en situation de handicap, et font le lien avec les structures adaptées afin de favoriser « l'adhésion de la personne accompagnée à ce type d'établissement ». Ces actions favorisent ainsi une transition mieux vécue pour les personnes et une plus grande acceptation par les structures, évitant les refus ou les ruptures brutales.

Les réponses actuelles, bien qu'hétérogènes, témoignent donc d'une prise de conscience progressive des besoins spécifiques des personnes âgées précaires. Toutefois, en l'absence d'une coordination renforcée entre les secteurs du social et du médico-social, l'offre reste encore largement inadaptée aux parcours singuliers et cumulatifs de ces publics.

⁵² Coulomb, L. (2021). Les Personnes Sans Domicile Vieillissantes Face Aux Dispositifs D'hébergement Sociaux et Médicaux. *Retraite et société*, 85(1), 61-81.

⁵³ Miot, C. (2024). Une prise de conscience vers une meilleure reconnaissance et prise en charge des personnes précaires vieillissantes. *Revue de Gériatrie* (octobre 2024)

⁵⁴ *Ibid*

⁵⁵ Uniopss. (2024). *Personnes vieillissantes dans l'hébergement et le logement accompagné : rapport 2023-2024*. Projet soutenu par la DIHAL.

⁵⁶ *Ibid*

⁵⁷ Miot, C. (2024). Une prise de conscience vers une meilleure reconnaissance et prise en charge des personnes précaires vieillissantes. *Revue de Gériatrie* (octobre 2024)

Encadré n°1 Vers une amélioration de la prise en charge entre diversification, coordination et reconnaissance institutionnelle : les propositions issues du rapport *Personnes vieillissantes dans l'hébergement et le logement accompagné* de l'Uniopss

Les constats dressés par l'Uriopss soulignent l'urgence de repenser les modalités d'accompagnement des personnes âgées en situation de précarité. Les réponses actuelles apparaissent, dans leur grande majorité, inadaptées à des parcours de vie marqués par l'errance, la fragilité psychique ou l'exclusion sociale. Face à cette réalité, les recommandations formulées par l'Uriopss s'organisent autour de trois orientations principales : la diversification de l'offre d'accueil, le renforcement des coopérations intersectorielles, et la consolidation du droit commun.

La première orientation vise à diversifier les formes de prise en charge afin de mieux répondre à la pluralité des besoins observés. Le développement des Petites Unités de Vie, souvent présentées comme une alternative intermédiaire entre l'hébergement social et l'Ehpad, constitue l'une des réponses proposées. Ces unités, par leur capacité d'accueil réduite et leur moindre degré de médicalisation, s'avèrent plus compatibles avec les profils de personnes parfois réticentes à une institutionnalisation classique. Elles semblent permettre de renforcer « le sentiment d'être logé et non hébergé »⁵⁸ et d'éviter ainsi les effets de rupture associés à l'entrée en établissement médico-social. Dans le même esprit, l'essor de l'habitat inclusif est encouragé, en ce qu'il offre un cadre résidentiel individualisé tout en garantissant un accompagnement à la vie sociale et une accessibilité aux soins.

Au-delà des formes d'accueil elles-mêmes, une seconde dimension porte sur le développement d'une meilleure coordination entre les acteurs de l'hébergement, du soin, de l'aide à domicile et des politiques de l'autonomie. Le rapport insiste sur la nécessité de surmonter les cloisonnements sectoriels en favorisant une meilleure interconnaissance entre professionnel-le-s, à travers notamment l'organisation de temps de rencontre, de formations croisées ou encore la formalisation de conventions de partenariat. Cette approche, selon le rapport, pourrait permettre de limiter les ruptures de parcours, d'anticiper la perte d'autonomie, et de rendre plus lisible l'offre disponible pour les publics concernés. Des expérimentations comme celle de la Mission Interface du Samusocial de Paris, illustrent déjà cette volonté d'accompagnement au plus près des personnes, en tenant compte de leur trajectoire et de leurs capacités à intégrer progressivement un nouveau cadre de vie.

Enfin, la troisième orientation proposée engage une réflexion sur l'inclusion des personnes précaires dans le champ du droit commun. Les études montrent, en effet, les limites de l'accès à l'Ehpad pour les publics les plus marginalisés, qu'il s'agisse d'obstacles administratifs (absence de titre de séjour, difficulté à mobiliser l'aide sociale à l'hébergement), ou de la faible adéquation des établissements aux besoins de ce public (refus d'accueil, absence de personnel formé). À cet égard, le rapport recommande de reconnaître la spécificité de ces situations à travers un financement *ad-hoc* d'équipes dédiées à prendre en charge ces difficultés particulières et une adaptation des critères d'admission.

L'ensemble de ces propositions s'inscrit dans une logique de continuum de prise en charge, visant à permettre une orientation adaptée et progressive des personnes âgées précaires, depuis les dispositifs de l'urgence sociale jusqu'aux structures d'accueil de la dépendance.

⁵⁸ Uniopss. (2024). *Personnes vieillissantes dans l'hébergement et le logement accompagné : rapport 2023-2024*. Projet soutenu par la DIHAL.

Conclusion

La situation des personnes âgées sans domicile, et notamment sans abri, demeure encore peu explorée, alors même qu'elle tend à s'amplifier sous l'effet combiné du vieillissement de la population et de l'augmentation des inégalités sociales. Les études menées depuis plusieurs années permettent cependant d'objectiver la présence de ces personnes âgées, leur augmentation depuis le début du XXI^{ème} siècle, ainsi que l'état de santé alarmant de ces personnes, problématique régulièrement relayée par les acteurs associatifs de terrain. Elles contribuent également à mettre en lumière l'insuffisante coordination des réponses publiques, en raison d'un cloisonnement persistant entre les dispositifs d'urgence sociale et ceux relevant du secteur médico-social, encore largement conçus pour des publics distincts. Si l'offre demeure incomplète, ces travaux présentent cependant certaines initiatives innovantes, témoignant d'une mise à l'agenda de cette question.

Cette première étude exploratoire appelle à la mise en place d'études ou de recherches de plus grande ampleur visant à développer des connaissances sur les profils des personnes âgées sans domicile, leurs parcours ou encore les pratiques professionnelles aujourd'hui existantes, ou à encourager, pour répondre aux besoins. Les conclusions de cette étude seront par ailleurs présentées et discutées dans le cadre du PACTE parisien de lutte contre l'exclusion qui s'est saisi dès 2022 du sujet, avec la création d'un groupe de travail dédié aux enjeux de perte d'autonomie des personnes en situation d'exclusion, du fait de l'âge ou du handicap.

Depuis 2024, les partenaires du Pacte ont ainsi fait de cette thématique un axe prioritaire. Cela se traduit par l'animation par la Ville de Paris, aux côtés de la Mission Interface du Samusocial de Paris, d'un groupe de travail pluridisciplinaire et partenarial ayant pour objectifs d'échanger autour des questions de prévention de l'entrée en rue des publics en perte d'autonomie. Y sont abordées par exemple les enjeux de prévention des expulsions locatives, ou encore de l'adaptation des dispositifs de veille sociale à cette nouvelle donne. D'autre part, les principaux financeurs de ces secteurs à Paris, la Ville de Paris, l'ARS et la DRIHL, ont créé dans le cadre du Pacte une Task-Force autonomie et précarité, ayant pour objectif de travailler à des orientations communes répondant à la problématique suivante : « Quelles solutions adaptées d'hébergement et de logement pour les personnes en perte d'autonomie accueillies dans le secteur AHI (Accueil, Hébergement, Insertion) ou en rue ? ».

Bibliographie

- Albouy, V., Jaubertie, A., & Rousset, A. (2023). *En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent*. Insee Première, (1973).
- Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur). (2024, juillet). *3e édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine dans le Grand Paris – Nuit du 25 au 26 janvier 2024*.
- Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur). (2024, septembre). *Quelles évolutions de la pauvreté dans la Métropole du Grand Paris en dix ans ?*
- Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur). (2025, janvier). *Tendances démographiques dans la Métropole du Grand Paris* (Note n° 266).
- Canal-Brunet, Z., & Pisarik, J. (2024). *Les enjeux de la régularisation dans l'hébergement d'urgence : un état des lieux de l'accès aux droits dans les hôtels sociaux et LHSS du Samusocial de Paris*. Samusocial de Paris.
- Caruso, A. (2024). *Méthodologie de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021*. DREES Méthodes, (17).
- Castel, R. (2009). La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu. Paris. Seuil.
- Cohen, C., & Sokolovsky, J. (1989). *Old men of the Bowery: Strategies for survival among the homeless*. Guilford Press.
- Collectif Les Morts de la Rue. (2024). *Dénombrer et décrire : Mortalité des personnes sans chez-soi en 2023*.
- Coulomb, L. (2021). Les personnes sans domicile vieillissantes face aux dispositifs d'hébergement sociaux et médicaux. *Retraite et société*, 85(1), 61–81.
- FAS Île-de-France & Uriopss. (2020). *Accompagner les personnes précaires vieillissantes et/ou en perte d'autonomie*.
- Fondation pour le logement des défavorisés. (2025). *État du mal-logement en France*.
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2014). *Les sans-domicile dans l'agglomération parisienne : Une population en très forte croissance*.
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2020). *Sans-domicile – Définition*.
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2024). *Bilan démographique 2023 : En 2023, la fécondité chute, l'espérance de vie se redresse*. Insee Première.
- Le Blanc, G. (2009). L'invisibilité sociale. Presses Universitaires de France.
- Loison-Leruste, M. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile. La Lettre de l'ONPES, 2015.
- Loison-Leruste, M. (Dir.), Arnaud, M., & Roullin, B. (2015). Les personnes de 50 ans ou plus utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas pour sans-domicile (Rapport pour l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale). Paris : ONPES.
- Marpsat, M. (2002). Les plus de 50 ans utilisateurs des lieux de distribution de repas chauds ou des centres d'hébergement pour sans-domicile. *Gérontologie et société*, 25(102), 167–181.
- Miot, C. (2024). Une prise de conscience vers une meilleure reconnaissance et prise en charge des personnes précaires vieillissantes. *Revue de Gériatrie* (octobre 2024)
- Petits Frères des Pauvres. (2021). *Mort sociale : luttons contre l'aggravation alarmante de l'isolement des aînés*.
- Robert-Bobée, I. (2007). Projections de population 2005–2050 – Vieillesse de la population en France métropolitaine. *Économie et Statistique*, (408–409), 95–109.
- Rouay-Lambert, S. (2006). La retraite des anciens SDF. Trop vieux pour la rue, trop jeunes pour la maison de retraite. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 100, 136–143.
- Rouay-Lambert, S. (2020). Les « SDF retraités », ou comment un impensé social devient un enjeu de société. *Revue de Gériatrie*, 45(6), Juin.
- Uniopss. (2024). *Personnes vieillissantes dans l'hébergement et le logement accompagné : rapport 2023-2024*. Projet soutenu par la DIHAL.
- Ville de Paris. (2022). *Les seniors à Paris : portrait social*. Direction des Solidarités.

Contributions

Cette étude a été rédigée par Zoé Brassier.

Elle a été conduite sous la direction de Flore Capelier, responsable de l'Observatoire social.

Date de publication : juin 2025

